

Assurance auto : Avignon parmi les villes les plus chères de France



La récente étude réalisée par la néo-assurance Leocare révèle le classement des villes les moins chères de France en matière d'assurance automobile. Avignon se classe 82° parmi les villes les moins chères.

Le prix de l'assurance auto varie en fonction de plusieurs critères tels que le type de véhicule, l'expérience de conduite, l'âge, le niveau de protection ainsi que la compagnie d'assurances choisit. Cependant, même avec des profils similaires, d'importantes différences subsistent en fonction du lieu de résidence. En comparant 100 villes de France, l'étude réalisée par Leocare a observé des variations de tarifs moyens mensuels pouvant atteindre 45% d'une ville à l'autre.

Parmi le classement des villes les moins chères, Avignon arrive en 82° place avec un prix moyen mensuel de l'assurance de 47,20€. Un classement bas, comme plusieurs villes du sud. En effet, il ressort du classement que les villes où la cotisation d'assurance est la plus chère sont situées en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en banlieue parisienne. En PACA, Nice, Antibes et Marseille se classent respectivement en 97° (49,02€), 98° (49,58€) et 99° (56,48€) positions.



Ecrit par Echo du Mardi le 12 juin 2023

Prix moyen mensuel de l'assurance automobile dans chaque département © Leocare

Toujours selon ce classement, Montauban se distingue comme la ville où l'assurance automobile est la moins coûteuse (41,77€), suivie de près par La Roche-sur-Yon (41,79€), Niort (42,50€) et Le Mans (42,59€).

Ces écarts de prix s'expliquent principalement par les accidents, vol, catastrophe naturelle, le coût de la main-d'œuvre, qui, selon leur fréquence, augmentent le montant moyen de l'assurance. Partant de ce constat, les grandes agglomérations sont les moins avantageuses. Mécaniquement, les villes densément peuplées, avec une concentration élevée de véhicules, présentent logiquement plus de risques de sinistres.

[Accéder au classement des 100 villes](#)

Méthodologie : Leocare s'est focalisée sur les prix d'assurance auto pratiqués dans les 100 villes métropolitaines les plus peuplées de France. Les tarifs indiqués correspondent au profil d'un conducteur avec au moins 24 mois d'assurance au cours des 36 derniers mois, sans sinistre ni suspension ou annulation de permis, ni de condamnation pour alcoolémie, stupéfiants, délit de fuite ou refus d'obtempérer. Il possède une Peugeot 208 (1.2 PureTech 110 Allure Eat 6 CV, immatriculée en 01/2018) pour un usage strictement privé. La formule choisie est « Tous risques » avec franchises (50 euros pour le Bris de glace et 330 euros pour les dommages tous accident, vol et incendie) et un plafond de 1 million d'euros pour la protection du conducteur.